

*Projet présenté par la commission des affaires sociales :
M^{mes} et MM. Patricia Bidaux, Sylvain Thévoz, Cyril
Aellen, Jacques Apothéloz, Bertrand Buchs, Pierre
Eckert, Florian Gander, Jocelyne Haller, Patrick
Hulliger, Véronique Kämpfen, Katia Leonelli, Ana Roch,
Patrick Saudan, Léna Strasser, Helena Verissimo de
Freitas*

Date de dépôt : 26 mai 2020

Projet de loi permettant de répondre à l'urgence du droit à l'alimentation

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
vu l'article 12 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse, du
18 avril 1999,
vu les articles 14 et 113 de la constitution de la République et canton de
Genève, du 14 octobre 2012,
vu la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013,
décrète ce qui suit :

Art. 1 Buts

La présente loi vise à assurer un financement unique pour l'année 2020 par le
canton des mesures d'accès à l'alimentation pour les habitantes et habitants du
canton de Genève fragilisés en période de crise.

Art. 2 Financement

Une subvention pour un montant total de 5 000 000 de francs est accordée par
l'Etat à la Fondation Partage destinée à assurer le droit à l'alimentation.

Art. 3 Durée

Le financement visé par l'article 2 de la présente loi prend fin au 31 décembre
2020.

Art. 4 Contrôle et rapport

¹ Un contrôle de l'accomplissement des tâches par la bénéficiaire de cette subvention est effectué par le département concerné.

² Le Conseil d'Etat présente un rapport écrit en ce sens au Grand Conseil, au plus tard six mois après l'expiration du crédit.

Art. 5 Abrogation

La loi est abrogée après adoption par le Grand Conseil du rapport écrit, au sens de l'article 4, alinéa 2, de la présente loi.

Art. 6 Clause d'urgence

L'urgence est déclarée.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La population genevoise, en 2017 déjà, manifestait son inquiétude au sujet de l'accès à l'alimentation en acceptant massivement l'initiative sur la sécurité alimentaire. Elle a renouvelé son message en 2018, en soutenant tout autant massivement l'initiative sur la souveraineté alimentaire. Depuis le début de la crise du Covid-19, nous avons été les témoins de l'élan de fraternité et de générosité manifesté par la population genevoise qui bénévolement, samedi après samedi, collecte et livre les associations d'entraide. Une population qui manifeste son engagement et nous délivre un message clair, celui d'assurer à un nombre élevé de personnes habitant sur le canton de quoi manger. Ces opérations de distributions alimentaires ont été lancées il y a près d'un mois par la Caravane de Solidarité. Rapidement soutenues par les Colis du Cœur et Partage, et coordonnées par la Ville de Genève. Elles prennent, semaine après semaine, une ampleur inattendue. Elles sont alimentées par des donateurs publics et privés, la grande distribution, les maraîchers du canton entre autres, mais aussi plusieurs centaines de personnes anonymes. Nombreuses sont également les personnes qui ont rejoint le mouvement comme bénévoles, coordonnés par la Nouvelle Comédie. L'élan est général.

Une crise sociale sans précédent

Mi-mars déjà, la Fondation Partage et le CSP se sont mobilisés, en distribuant des bons alimentaires. Comme le rappellent les Colis du Cœur sur leur site internet : *« cette crise sociale frappe également **une population invisible** usuellement, y compris parfois même des associations d'entraide, à savoir :*

- ***des personnes** travaillant dans l'économie domestique, la restauration ou sur les chantiers, **privées du jour au lendemain de leur revenu***
- ***des familles** qui voient leurs dépenses augmenter pour nourrir leurs enfants en raison de la fermeture des cantines scolaires*
- ***des personnes ne pouvant pas accéder au chômage, car elles ne cotisaient pas depuis suffisamment longtemps ou parce qu'elles n'ont pas reçu de licenciement formel***
- *des personnes qui seraient normalement en droit de bénéficier de l'aide sociale en raison de la perte abrupte de leur emploi due à l'épidémie de coronavirus mais **qui n'osent pas faire la démarche et renoncent à faire valoir leur droit par crainte de voir leur permis de travail ne pas être renouvelé ou leur procédure bloquée***

– *des familles à la situation économique très fragile et tendue* »

Grâce à son niveau d'expertise, Médecins Sans Frontières (MSF) apporte un support logistique et le savoir-faire de MSF acquis en situation d'urgence en temps d'épidémie. Logisticien MSF spécialisé sur les contextes d'urgence, Naoufel Dridi supervise le flux des nombreux bénéficiaires afin d'éviter au maximum les contacts en préservant la distanciation sociale. Sur le dispositif, il aime à rappeler que l'appui logistique de MSF est tout en réserve : « *Les principes sont suivis, et les gestes barrières bien appliqués. Nous apportons notre savoir-faire acquis sur les différents terrains d'intervention lors des épidémies de choléra, rougeole et Ebola.* »

Les chiffres

Une aide alimentaire sous deux formes :

Bons alimentaires

L'octroi de bons alimentaires permet d'éviter les rassemblements physiques. Ils sont fournis par les Colis du Cœur **à toute personne au bénéfice d'une attestation délivrée par une trentaine de services sociaux agréés par les Colis du Cœur** ou lors des distributions alimentaires à la patinoire des Vernets. Cela permet aux personnes de recevoir, à leur domicile et chaque semaine, un bon d'une valeur de 50 à 150 francs, selon la taille de la famille. Les chiffres ci-dessous montrent la croissance constante du nombre de personnes et de familles concernées par la mise à distribution de bons alimentaire par les Colis.

	Nombre de personnes via Colis (bons)	Nombre de familles base de données	Valeur F bons distribués (source : Colis du Cœur)
1 ^{re} dist. 28 et 31 mars	2 726		141 200 F
2 ^e dist. 2 avril	2 925	881	118 800 F
3 ^e dist. 7 avril	4 026	1 231	123 340 F
4 ^e dist. 16 avril	4 978	1 609	151 650 F
5 ^e dist. 23 avril	5 949	1 953	189 420 F
6 ^e dist. 30 avril	7 465	2 521	239 930 F
7 ^e dist. 7 mai	7 717	2 738	253 930 F
8 ^e dist. 14 mai	9 302	3 321	306 950 F
9 ^e dist. 21 mai	11 823	4 221	390 134 F
TOTAL valeur F			1 915 354 F

Distribution de colis alimentaires aux Vernets par la Caravane de Solidarité

En parallèle aux Colis du Cœur, la Caravane de Solidarité distribue des paniers alimentaires. 2900 de ces colis alimentaires ont été distribués le samedi 23 mai à la patinoire des Vernets, soit 300 de plus que la semaine précédente ! 892 donateurs ont permis de confectionner ces colis constitués également des dons de la Fondation Partage. De nombreux soutiens et une importante donation de la Chaîne du Bonheur ont permis à la Caravane de Solidarité de faire des achats pour compléter les denrées manquantes. La coordination, assurée par la Ville de Genève, facilite le flux des bénéficiaires, et permet d'assurer le respect des normes sanitaires.

	Colis (paniers alimentaires)	Colis fraîcheur
Samedi 4 avril	120	
Dimanche 5 avril	40	
Samedi 11 avril	240	
Dimanche 12 avril	4	
Samedi 18 avril	25 <i>(300 non distribués – intervention de la police)</i>	
Samedi 25 avril	750	
Samedi 2 mai	1 370	
Samedi 9 mai	1 680	
Samedi 15 mai	2 600	1 800
Samedi 23 mai	2 919	2 600

Un crédit de fonctionnement unique au titre de subvention cantonale pour répondre à l'urgence du droit à l'alimentation en période de crise

Aujourd'hui, nous devons faire le regrettable constat que le grand absent de cet élan de solidarité, c'est l'Etat. Notre parlement peut choisir de libérer de suite la somme de 5 millions pour l'année 2020 afin de donner les moyens à l'Etat de gérer cette crise alimentaire. L'été ne marquera pas la fin de celle-ci. La somme allouée permettra au Conseil d'Etat de soutenir financièrement la Fondation Partage et la Banque Alimentaire afin d'assurer la distribution la plus efficiente, soit sous forme de bons soit sous forme de colis alimentaires, ou toutes autres formes de mesures afin d'assurer le droit à l'alimentation au plus grand nombre.

Garantir l'accès à l'alimentation est une urgence vitale, que l'on peut comprendre dans le sens de l'art. 39 al. 1 de la constitution genevoise, « *1 Toute personne a droit à la couverture de ses besoins vitaux afin de favoriser son intégration sociale et professionnelle* », et cela nous rappelle notre propre responsabilité. Cependant, cela ne doit pas nous dédouaner des autres responsabilités : la pauvreté, traitée par le PL qui vous est proposé, concerne l'accès à la nourriture, mais il y a bien d'autres formes de précarités à combattre !

Accepter ce PL ne remet pas en question la solidarité et la générosité exprimées par la population, mais permet de la soutenir par une mesure se déployant à court et moyen terme.

En conclusion

Les queues pour recevoir un colis n'ont cessé d'augmenter. Ce qui a lieu sous nos yeux depuis des semaines nous oblige à agir et à apporter une réponse concrète et urgente. C'est ce que vous propose ce projet de loi aligné sur l'art. 19 al. 1 de notre constitution genevoise.

Le temps politique long n'est pas adapté à l'urgence, il ne peut donner le ton gouvernemental de notre première réponse. Libérer de suite un crédit de fonctionnement unique de 5 millions de francs permettra de pallier l'urgence et d'accompagner les mesures nécessaires.

L'ensemble de la commission des affaires sociales vous enjoint à accepter cette subvention démontrant ainsi notre considération et notre responsabilité envers ceux qui étaient jusqu'ici souvent invisibles !